

## COMMUNIQUE

### Un ministre enfin à l'écoute, mais encore trop peu de réponses concrètes...

Après avoir pris acte de la mobilisation « démonstrative » des personnels de l'Enseignement Agricole Public au Mans ce 20 mai à l'appel du SNETAP-FSU, Stéphane Le Foll a accepté d'échanger sur 4 points principaux que notre délégation avait décidé de porter : la formation des enseignants et CPE, la voie professionnelle, la loi d'avenir agricole, la situation des personnels et le budget. Cet échange a duré 1h30.

**Concernant la formation des enseignants et CPE**, le Ministre a enfin affirmé les arbitrages rendus : le master sera sous la responsabilité de l'ENFA (confirmation de la validation des maquettes le 5 juin), ce qui lui confère donc la capacité de former les enseignants de toutes les disciplines, ainsi que les CPE. Pour autant, la DGER renvoie à dans deux ans (sic) la décision de former ces derniers à l'ENFA ou à Dijon...

**Concernant la voie professionnelle**, le Ministre a pris clairement acte d'un taux d'échec plus important depuis que le bac pro est en 3 ans et de la nécessité d'y répondre, mais sans avoir donné mandat à la DGER de revoir l'ensemble des dispositifs visant à aider les élèves en difficulté. La seule concession faite concerne les classes spécifiques, le Ministre ayant indiqué « qu'il y avait un sujet et qu'ils allaient regarder sur la base des projets que les établissements feraient remonter ». Pour le CAPA et les vellétés de son administration à passer à 80 % de CCF, le Ministre a convenu que la réflexion globale sur l'évaluation devait avoir lieu avant tout arbitrage ministériel.

**Concernant la loi d'avenir agricole**, le Ministre considère pour les exploitations, que tout ce qui devait être dit dans la loi l'a été, la DGER ajoutant que tous les efforts possibles avaient été faits concernant les financements envisageables (sic). Pour les CFPPA, le Ministre a indiqué que si, dans le projet stratégique, il fallait aller plus loin quant à leur place dans le dispositif du « produire autrement », il y veillerait. En revanche, il a clairement précisé qu'aucun moyen supplémentaire n'y serait consacré.

#### Concernant la situation des personnels :

- les vellétés de la DGER de passer les agents de CFA-CFPPA à 1607h ne sont clairement pas abandonnées, même si celle-ci indique « ne pas vouloir passer en force ». Le Ministre ne souhaite pas imposer un cadre qui serait préjudiciable à la situation financière des centres, tout en reconnaissant qu'il y a « nécessité d'établir une règle entre le protocole de 1998 et les 1607h ». Le SNETAP-FSU entend s'assurer que sans délai la DGER et les DRAAF rappellent, dans l'attente de la décision ministérielle, que le Protocole de 1998 reste le texte de référence pour l'ensemble des centres ;
- à notre interpellation sur les critères par trop restrictifs de la loi de déprécarisation, le Ministre s'est engagé à se rapprocher de sa collègue de la Fonction Publique, reconnaissant de fait l'ampleur de la précarité et sa reconstitution au sein du ministère de l'agriculture ;
- à notre demande de suppression de la règle de gestion des 3 ans d'ancienneté imposée aux ATLS pour obtenir une mutation, le Ministre s'est contenté de demander que la règle soit assouplie et que le Chef du SRH lui en fasse le bilan, après échange avec les organisations syndicales.

**Concernant le budget**, le Ministre a acté l'écart entre nos revendications toutes légitimes soient-elles et sa nécessité de gérer avec les moyens qu'on lui donne... Cela augure mal de sa pugnacité à défendre la nécessité d'un collectif budgétaire avant l'été et d'un budget triennal à la hauteur des enjeux auxquels l'EAP devra faire face dans les années à venir (hausse démographique, évolutions des pratiques agricoles...).

Répondant à notre demande de pouvoir traiter de manière approfondie d'autres questions concernant la situation des personnels, le Ministre a acté le principe d'une nouvelle rencontre en septembre, qui serait également l'occasion d'évoquer la rentrée et le budget.

*In fine*, au-delà de quelques déclarations de principe, le Ministre a pris très peu d'engagements précis. Quant à la Directrice Générale et à la Conseillère du Ministre à l'Enseignement Agricole, elles se sont employées méthodiquement à refermer les portes que le Ministre a entrouvertes. *Les Personnels eux ne lâcheront rien !*

Paris, le 23 mai 2014



Snetap FSU

251, rue de Vaugirard 75732 PARIS Cedex 15 Tél. 01 49 55 84 42 Fax 01 49 55 43 83